



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
PATRIMONIO SVIZZERO
PROTECZIUN DA LA PATRIA

Communiqué de presse

Villa Patumbah
Zollikerstrasse 128
8008 Zürich

T 044 254 57 00

www.heimatschutz.ch
www.patrimoinesuisse.ch
info@heimatschutz.ch
info@patrimoinesuisse.ch

IBAN CH04 0900 0000 8000 2202 7

Zurich, le 15 septembre 2023

Consultation sur le Message culture 2025-2028

Il faut plus de moyens pour concilier la protection du climat et des monuments

Patrimoine suisse soutient l'orientation de la politique culturelle de la Confédération pour les années 2025-2028. L'encouragement d'une culture du bâti de qualité demeure l'un des principaux champs d'action. Les mesures tendant vers la neutralité carbone sont des éléments du projet qui préservent l'avenir. Mais la conciliation de la protection du climat et des monuments nécessite davantage de moyens.

Patrimoine suisse constate que le nouveau Message culture 2025-2028 est dans la ligne du précédent. Cette continuité permet de poursuivre le travail accompli avec succès et de mener de nouvelles tâches, telles les mesures en faveur du climat.

Aujourd'hui déjà, le changement climatique fait sentir ses effets sur certains objets, sites et vestiges archéologiques dignes de protection. Il exerce une pression sur la substance alors que, dans le même temps, on exige que ces objets précieux apportent aussi leur contribution à un avenir durable sur le plan énergétique. La densification vers l'intérieur pose des défis similaires.

Au travers de sa politique de construction, la Confédération dispose d'une belle opportunité de concilier la protection du climat et des monuments et de promouvoir ainsi le développement d'une urbanisation de qualité. Le Message culture 2025-2028 mentionne d'importants champs d'action et propose diverses mesures. Compte tenu de l'ampleur des conséquences attendues des facteurs d'influence extérieurs, la proposition de mettre en œuvre les mesures en respectant le cadre financier existant est trop timide et manque d'ambition. Pour passer de l'identification des défis à des actions ciblées et effectives, il convient de définir des stratégies plus larges et un financement adéquat.

Un aspect essentiel du Message culture 2025-2028 réside dans la poursuite du soutien subsidiaire aux cantons – qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années – par des mesures visant à préserver les objets à protéger et les chantiers archéologiques. Sur le crédit d'engagement Culture du bâti de CHF 128,4 millions, quelque 80% (104,6 millions) doivent être affectés sur quatre ans à la conservation et à la restauration de bâtiments ainsi qu'à des projets archéologiques.

Les coûts pour la préservation, la consolidation et la documentation sont largement touchés par le renchérissement dans la construction. Celui-ci s'est élevé à 13,9%¹ durant la période 2020-2023, soit deux fois plus que l'inflation en général (+6%). Le crédit d'engagement Culture du bâti doit donc s'orienter plus fortement sur la croissance réelle des coûts de la construction.

En conclusion, la proposition d'ancrer dans la loi la promotion d'une culture du bâti de qualité au niveau fédéral constitue une base ambitieuse permettant d'impliquer la Confédération et d'offrir aux cantons un soutien pour une démarche volontaire.

Informations et questions complémentaires

Stefan Kunz, secrétaire général de Patrimoine suisse
tél. 079 631 34 67, stefan.kunz@heimatschutz.ch

¹<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.gnpsdetail.2023-0173.html>